

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

750113
Objet

OFFICE MUNICIPAL DU
TOURISME : FIXATION
DES TARIFS PALAIS
DES CONGRES

DATE DE CONVOCATION

14 avril 1975

DATE D'AFFICHAGE

14 avril 1975

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 18

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante quinze
le dix huit avril à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M **onsieur de LIPKOWSKI**

Etaient présents : MM. **de LIPKOWSKI, TÉTARD, STIPAL, BUCHET,**
Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD, DUFOUR, COLLE, NAHLIN, BOIREAU,
LACHAUD, BROTEAU, BOUTET, PAPEAU, Mme BARRÉ, M. TAP

ARRIVÉE LE
- 2. MAI 1975
DELIBERATION EXECUTOIRE
Art. 46 du C. A. M.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. **MONTRON par M. TÉTARD**
Me BARDE par Me DUFOUR

Absents : MM. **LARGETEAU, RIVIERE, DOMEQ, BERLAND, BOUCHET,**
BARRIERE, Mme FAVIERE, DELAIR,

M on sieur TÉTARD a été élu Secrétaire.

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date
du 17 avril 1975,

- approuve les tarifs proposés par le Comité de Direction de
l'Office Municipal du Tourisme, savoir :

TARIF d'OCCUPATION DES SALLES ET PARTICIPATIONS AUX FRAIS PALAIS DES CONGRES :

- Grande salle : congrès et séminaires (remboursement des frais
de chauffage, éclairage, gaz)
 - réunions professionnelles et syndicales : 150 FR
par jour, autres que les sections locales,
 - manifestations assurant aux utilisateurs une
couverture budgétaire ou à but commercial :
bals, expositions, conférences, etc...
300 FR par jour + participation aux frais de mise
et remise en état :
 - manifestations importantes : 200 FR
 - manifestations moyennes : 140 FR
 - petites manifestations : 80 FR
- Salle II - : 100 fr par jour
- Autres salles : 50 fr par jour
- Hall rez-de-chaussée - étage : 200 F par jour + participation
aux frais de :
 - 150 F } suivant l'importance de la
 - 120 F } manifestation
 - 60 F }

étant précisé que les dispositions concernant la gratuité accordées
par délibération du Conseil Municipal du 4 mai 1968 sont intégralement
maintenues .

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,



Guy TETARD